

# Les maisons passives obtiennent leur certification définitive

L'étude de la consommation effective pendant un an a été concluante

**P**ari réussi : un an après leur inauguration, les maisons passives d'Auzet ont définitivement reçu la certification passive au standard *PassivHaus* ...

Délivrée par la Fédération française de la construction passive, elle avait déjà été obtenue, mais provisoirement, lors de l'inauguration officielle de ces logements construits sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, en février 2014. Pour être définitive, il fallait la valider après un an d'habitation par les locataires, au vu des consommations effectives.

## De très bonnes performances

Rappelons les critères : ne pas dépasser 15 kWh/m<sup>2</sup>/an en énergie de chauffage et 120 kWh/m<sup>2</sup>/an en énergie primaire (au point de production de cette énergie) pour l'ensemble des besoins de la maison. La seule énergie utilisée étant l'électricité, la valeur correspond à 42 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie finale (consommation lue sur le compteur du logement). Pour comparer, la norme passive en énergie de chauffage est trois fois plus exigeante que



Roger Isoard, maire d'Auzet, Denis Palisse, Benoit Grimaud et les locataires ont posé les plaques attestant de la certification PassivHaus sur les ÉcoLogis du Serre.

/PHOTO G.M.

la dernière norme constructive française en vigueur, la RT 2012, déjà très ambitieuse (50 kWh/m<sup>2</sup>/an). La mesure des consommations des quatre logements auzetans va au-delà des espérances avec 30 kWh/m<sup>2</sup>/an tout compris ! Une belle économie d'énergie, qui se traduit par une tout aussi belle économie financière pour les locataires, et

par une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec de telles performances, pas besoin de système permanent de chauffage, quels que soient le lieu et l'altitude, 1.250 m à Auzet. "Un exemple à suivre et à encourager, d'autant que bâtir passif est simple, un peu plus onéreux que le procédé classique, mais l'écart est très vite amorti" explique Denis

Palisse, conseiller municipal qui a suivi cette réalisation. "Les clés de la réussite : construire avec soin et rigueur (société Ragoucy), en suivant scrupuleusement les plans de l'architecte (Benoit Grimaud du cabinet dignois Natur'Arch) qui a travaillé en amont avec un bureau d'études thermiques" concluait-il.

G.M.